



Rapport
annuel

2018



Assemblée Générale des Actionnaires
du 25 avril 2019

LA LUXEMBOURGEOISE-VIE
Société Anonyme d'Assurances

Comptes annuels pour l'exercice
se clôturant le 31 décembre 2018

Siège social:
9, rue Jean Fischbach
L-3372 Leudelange

R.C.S. Luxembourg: B 31036

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidents honoraires	M. Robert Hentgen	Président honoraire
	M. Gabriel Deibener	Président honoraire
Président	M. Pit Hentgen	Administrateur-délégué de la COMPAGNIE FINANCIÈRE LA LUXEMBOURGEOISE S.A.
Vice-président	Mme Françoise Thoma	Directeur Général de la BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT
Administrateurs	M. Michel Birel	Directeur Général adjoint honoraire de la BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT
	Mme Carine Feipel	Avocat
	M. Jean-Claude Finck	Directeur Général honoraire de la BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT
	Mme Carina Gonçalves	Directeur Général de CARITAS JEUNES ET FAMILLES A.S.B.L.
	M. Jean Habay	Actuaire - conseil
	M. François Pauly	Président de la COMPAGNIE FINANCIÈRE LA LUXEMBOURGEOISE S.A.
	M. Victor Rod	Directeur honoraire du COMMISSARIAT AUX ASSURANCES
	M. Guy Rosseljong	Directeur Général adjoint de la BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT
	M. Laurent Schummer	Avocat
	M. Romain Wehles	Directeur de la BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT

COMITÉ EXÉCUTIF

Président	M. Christian Strasser	Directeur général
Membres	Mme Claudia Halmes-Coumont Mme Manuela Mangon-Zanier M. Steve Balance Mme Valérie Dappe-Blanck	Directeur Directeur adjoint Directeur adjoint Directeur adjoint
Conseillers	M. Vincent Arnal M. Marc Parage	Sous-directeur Responsable des Ressources Humaines

COMITÉ D'AUDIT, COMITÉ RISK ET COMPLIANCE

Président	M. François Pauly
Membres	M. Jean-Claude Finck Mme Carina Gonçalves M. Pit Hentgen Mme Françoise Thoma

COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

Président	M. Jean-Claude Finck
Membres	M. Pit Hentgen M. François Pauly

COMITÉ D'INVESTISSEMENT

Président	M. Pit Hentgen
Membres	M. Christian Strasser Mme Fernande Manderscheid M. Frank Schetter

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux prescriptions légales et à nos statuts, nous avons l'honneur de vous rendre compte des activités de notre Société au cours de l'exercice écoulé, et de soumettre à votre approbation le bilan et le compte de profits et pertes avec annexes, ainsi que nos propositions d'affectation et de répartition du bénéfice.

Au 31 décembre 2018, le montant total des primes brutes comptabilisées s'élève à EUR 170.848.230,88 contre EUR 159.524.282,15 en 2017, soit une augmentation de 7,10 %.

L'encaissement en assurance groupe diminue légèrement tandis que l'encaissement en assurance individuelle progresse de 15,21 %.

La Société continue à jouer un rôle majeur sur le marché des fonds de pension à Luxembourg.

La sinistralité tant en décès qu'en invalidité a légèrement régressé et les rachats et échéances restent à des niveaux comparables aux années antérieures.

À la clôture de l'exercice, les provisions techniques totales s'élevaient à EUR 1.233.633.821,02 contre EUR 1.160.540.744,39 fin 2017.

Dans un environnement de taux historiquement bas, les revenus financiers récurrents liés aux placements à rendement fixe continuent de régresser.

Le résultat de l'exercice est de EUR 18,3 millions contre un résultat de EUR 7,1 millions pour 2017. Cette augmentation est liée en majeure partie à l'accord de cession, par la Société, de sa participation dans LALUX RE Société Anonyme de Réassurance en date du 14 décembre 2018, avec une date de closing au premier trimestre 2019.

La société continue à mettre la priorité sur la couverture des risques décès et invalidité. La Société continue à faire des efforts afin de réduire les engagements au niveau des garanties de rendement. La réforme du deuxième pilier des régimes complémentaires de pension va créer de nouvelles opportunités.

La rentabilité du portefeuille d'assurance est basée sur une acceptation prudente des risques.

Le programme de réassurance limite fortement l'exposition au risque de catastrophe à travers plusieurs traités de réassurance. Un suivi régulier des rachats est réalisé par la Direction. Un investissement d'une part suffisante des placements financiers est réalisé dans des actifs liquides.

En ce qui concerne les risques liés aux divers instruments financiers, un suivi particulier est assuré pour :

- le risque de taux, qui est principalement géré par le biais de la duration du portefeuille obligataire, par ailleurs des stress tests sont faits systématiquement et révèlent une bonne résistance de l'actif aux scénarii défavorables ;
- le risque de crédit, qui est limité autant que possible par le recours à des titres obligataires d'émetteurs largement diversifiés et de haute qualité ; ainsi toutes les obligations en portefeuille ont un rating «investment grade» ;
- le risque de prix, qui est minimisé à travers un important recours à des fonds d'investissement variés tant en ce qui concerne les politiques d'investissement que les gestionnaires impliqués ;
- le risque de change, qui est négligeable dans la mesure où environ 1 % des actifs sont libellés en devises autres que l'euro.



En 2018 la Société n'a pas engagé de dépenses en matière d'activités de recherche et de développement et n'a procédé à aucun rachat d'actions propres, et n'a pas fait usage de produits dérivés.

La Société a transposé avec succès les exigences de la «GDPR».

La Société n'a pas de succursale.

Il n'y a pas d'événements importants survenus après la clôture pouvant avoir un impact sur les comptes au 31 décembre 2018.

Une prévision quant au résultat pour l'exercice 2019 est difficile à faire et est fonction notamment de l'évolution des marchés financiers.

Nous tenons à remercier vivement la direction, le personnel et les agents du dévouement et du zèle qu'ils ont apportés à l'exécution de leurs tâches.

Affectation du résultat

Le bénéfice net de l'exercice s'élève à EUR 18.296.505,29; le report de l'exercice précédent est de EUR 1.927,53. Nous vous proposons de répartir le solde disponible de EUR 18.298.432,82 comme suit:

Dotation nette à la réserve pour impôt sur la fortune	EUR	-771.897,29
Dividende ordinaire brut aux actionnaires	EUR	2.500.000,00
Dividende extraordinaire	EUR	13.750.000,00
Attribution aux réserves libres	EUR	2.800.000,00
Report à nouveau	EUR	20.330,11

La dotation nette à la réserve pour impôt sur la fortune est composée de l'affectation de l'exercice 2018 de EUR 3.948.102,71 et de la reprise de l'affectation de l'exercice 2013 de EUR 4.720.000,00.

Si vous approuvez le bilan et le compte de profits et pertes de même que la répartition proposée, il sera distribué un dividende brut total de EUR 6.500,00 par action.

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous prions de vous prononcer sur la décharge à donner aux administrateurs de l'exécution de leur mandat pendant l'exercice 2018.

Leudelange, le 29 mars 2019
Le Conseil d'Administration



Aux actionnaires de LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances

Rapport sur les comptes annuels

Opinion

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances (la «Société») au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Notre opinion est conforme au contenu du rapport complémentaire destiné au Comité d'Audit.

Ce que nous avons audité

Les comptes annuels de la Société comprennent:

- le bilan au 31 décembre 2018;
- le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date;
- l'annexe aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N°537/2014, la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu du Règlement (UE) N°537/2014 de la Loi du 23 juillet 2016 et des ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Nous sommes indépendants de la Société conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi, nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par l'Article 5(1) du Règlement (UE) N° 537/2014.

.....
PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2 rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg

T: +352 494848-1, F: +352 494848-2900, www.pwc.lu

Cabinet de révision agréé. Expert-comptable (autorisation gouvernementale n° 10028256)

R.C.S. Luxembourg B 65 477 - TVA LU25482518



Les services fournis en plus de l'audit légal tant à la Société qu'à sa ou ses filiales, lorsqu'applicable, sur la période du 1 janvier 2018 au 31 décembre 2018, sont mentionnés dans la Note 4H des comptes annuels.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels de la période considérée, et incluent les risques jugés les plus importants d'anomalies significatives, y compris les risques d'anomalie significative due à une fraude. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit

Provision d'assurance vie

Les provisions mathématiques d'assurance vie (EUR 1 177 millions) inclues des provisions pour des produits de couverture de risque et pour des produits d'épargne. Les provisions relatives aux produits de couverture de risque sont par nature sujet à des estimations comptables et impliquent un fort degré de jugement (voir Note 2K).

Leur valorisation dépend notamment de l'application de certains facteurs et hypothèses actuariels (par exemple taux d'intérêt, tables de mortalité ou de longévité etc.) sélectionnées par la Direction de la Société et pour lesquelles des modifications mineures peuvent générer des variations significatives sur leurs estimations comptables.

Par ailleurs, une valorisation adéquate de ces provisions techniques requiert:

- L'utilisation de données source fiables;
- Le respect de méthodologies de calcul, telles que définies dans les notes techniques des produits concernés;
- Des calculs actuariels complexes parfois.

Des erreurs au niveau de l'un de ces éléments pourraient conduire à des impacts comptables compte tenu du poids majeur de ces provisions d'assurance-vie dans le total du bilan de la Société.

Comment notre audit a répondu à cette question clé

En collaboration avec notre équipe actuarielle, nous avons obtenu une compréhension des processus, des méthodes et des méthodologies relatifs à la valorisation des provisions techniques, mis en place par la Société.

Nos procédures d'audit ont principalement consisté en l'analyse et la revue critique:

- Des hypothèses, méthodologies et méthodes de calcul utilisées par la Société;
- Des contrôles de cohérence effectués par la Société (principalement des tests de récurrence).

Dans le cadre de ces travaux, nous nous sommes basés sur notre connaissance de l'industrie et notre expérience pour revoir la méthodologie, les méthodes et les hypothèses utilisées et nous assurer de leur cohérence avec les pratiques actuarielles de marché.

Nous avons par ailleurs testé de façon indépendante un échantillon de provisions mathématiques. Nous nous sommes également assurés de la fiabilité et la qualité des données utilisées dans les fichiers de calcul par le biais de tests sur un échantillon de données.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration.

Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport de gestion mais ne comprennent pas les comptes annuels et notre rapport d'audit sur ces comptes annuels.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration pour les comptes annuels et des responsables du gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables du gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'information financière de la Société.



Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence



ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Société à cesser son exploitation;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables du gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels de la période considérée: ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le rapport de gestion est en concordance avec les comptes annuels et a été établi conformément aux exigences légales applicables.



Nous avons été désignés en tant que Réviseur d'entreprises agréé par l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 26 avril 2018 et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de 11 ans.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Représentée par

Luxembourg, le 5 avril 2019

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom, is positioned over the name 'Marc Voncken'.

Marc Voncken

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2018

LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances

ACTIF		2018	2017
Actifs incorporels	Notes 2A, 3A	3.802.948,12	2.391.976,60
Placements	Note 3D	1.261.776.476,85	1.222.526.390,80
Placements dans des entreprises liées et participations	Notes 2D, 3B	82.925.029,76	78.770.029,76
Parts dans des entreprises liées		82.925.029,76	76.895.029,76
Participations		0,00	1.875.000,00
Autres placements financiers	Notes 2E, 3C	1.178.851.447,09	1.143.756.361,04
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement		168.199.315,59	155.967.729,59
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe		901.382.355,62	883.365.870,62
Prêts sur polices vie		143.060,00	209.010,00
Dépôts auprès des établissements de crédit		97.226.235,33	104.213.750,83
Autres		11.900.480,55	0,00
Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance-vie dont le risque est supporté par eux	Note 2F	56.181.660,93	57.788.072,93
Part des réassureurs dans la provision d'assurance-vie		235.412,02	238.976,98
Créances	Notes 2G, 3E	57.506.041,53	50.000.734,44
Créances nées d'opérations d'assurance directe sur:		1.532.017,49	1.396.576,80
les preneurs d'assurance		223.162,32	200.177,29
les intermédiaires d'assurance		1.308.855,17	1.196.399,51
Autres créances		55.974.024,04	48.604.157,64
Autres éléments d'actif		57.390.091,78	21.125.425,47
Actifs corporels et stocks	Notes 2B, 3F	121.865,94	110.735,54
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse		57.268.225,84	21.014.689,93
Comptes de régularisation		5.885.893,77	5.753.332,42
Intérêts et loyers acquis non échus		5.885.893,77	5.753.332,42
Total de l'actif (en EUR)		1.442.778.525,00	1.359.824.909,64

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

PASSIF		2018	2017
Capitaux propres	Note 3K	184.584.385,89	177.726.906,16
Capital souscrit	Note 3G	50.000.000,00	50.000.000,00
Réserves		74.979.136,30	73.781.024,94
Réserve légale	Note 3H	5.000.000,00	5.000.000,00
Autres réserves	Note 3I	69.979.136,30	68.781.024,94
Résultats reportés		1.927,53	6.874,51
Résultat de l'exercice		18.296.505,29	7.068.164,38
Postes spéciaux avec une quote-part de réserves	Note 3J	41.306.816,77	46.870.842,33
Provisions d'assurance-vie	Note 2K	1.177.452.160,09	1.102.752.671,46
Provisions techniques relatives à l'assurance-vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance	Note 2L	56.181.660,93	57.788.072,93
Provisions pour autres risques et charges	Note 2M	7.152.133,15	5.572.275,16
Provisions pour pensions et obligations similaires		162.335,64	165.418,91
Provisions pour impôts		6.920.500,00	5.347.200,00
Autres provisions		69.297,51	59.656,25
Dépôts reçus des réassureurs		235.412,02	238.976,98
Dettes	Notes 2H, 3L	15.990.083,38	14.720.335,60
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		10.897.076,90	10.348.055,29
Dettes nées d'opérations de réassurance		930.640,34	578.858,48
Autres dettes, dont dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale		4.162.366,14	3.793.421,83
Comptes de régularisation	Note 2I	1.182.689,54	1.025.671,35
Total du passif (en EUR)		1.442.778.525,00	1.359.824.909,64

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES POUR L'EXERCICE SE CLÔTURANT AU 31 DÉCEMBRE 2018

LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances

COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE-VIE		2018	2017
Primes acquises, nettes de réassurance		142.242.482,70	142.218.622,12
Primes brutes émises	Notes 4A, 4B	170.848.230,88	159.524.282,15
Primes cédées aux réassureurs		- 28.605.748,18	- 17.305.660,03
Produits des placements	Note 4D	31.346.970,86	44.825.888,62
Produits des participations		575.539,56	0,00
Produits des autres placements:		21.223.040,59	21.030.454,44
Produits provenant des terrains et constructions		0,00	148.491,06
Produits provenant d'autres placements		21.223.040,59	20.881.963,38
Profits provenant de la réalisation de placements		9.548.390,71	23.795.434,18
Plus-values non réalisées sur placements	Note 2F	24.644,07	2.086.446,85
Autres produits techniques, nets de réassurance		1.446.381,19	1.400.388,57
Charge des sinistres, nette de réassurance		- 73.832.798,56	- 80.186.829,14
Montants payés:			
Montants bruts		- 82.078.953,56	- 82.853.670,47
Part des réassureurs		8.246.155,00	2.666.841,33
Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance		- 74.854.930,20	- 64.425.700,66
Provision d'assurance-vie:			
Montant brut		- 74.851.365,24	- 64.421.795,36
Part des réassureurs		- 3.564,96	- 3.905,30
Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance		- 4.023.761,33	- 5.462.002,11
Frais d'exploitation nets	Note 4C	- 4.418.698,07	- 9.158.577,35
Frais d'acquisition	Note 2J	- 9.383.089,69	- 8.551.885,92
Frais d'administration		- 8.462.260,07	- 8.652.415,64
Commissions reçues des réassureurs et participations aux bénéfices		13.426.651,69	8.045.724,21
Charges des placements		- 8.393.648,07	- 12.137.509,76
Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		- 3.413.460,80	- 4.701.346,36
Corrections de valeurs sur placements	Note 2E	- 4.605.774,86	- 5.594.873,77
Pertes provenant de la réalisation des placements		- 374.412,41	- 1.841.289,63
Moins-values non réalisées sur placements	Note 2F	- 4.963.205,39	- 44.161,32
Autres charges techniques, nettes de réassurance		- 13.591,45	- 43,67
Produits des placements alloués transférés au compte non technique	Note 2N	- 11.967.374,44	- 18.821.786,24
Résultat du compte technique de l'assurance-vie (en EUR)		- 7.407.528,69	294.735,91

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.



COMPTE NON TECHNIQUE		2018	2017
Résultat du compte technique de l'assurance-vie		- 7.407.528,69	294.735,91
Produits des placements alloués transférés du compte technique	Note 2N	11.967.374,44	18.821.786,24
Autres produits		142,73	74,07
Autres charges y compris les corrections de valeur		- 32.536,29	0,00
Dotations aux postes spéciaux avec une quote-part de réserves		- 5.502.599,49	- 13.315.882,95
Produits provenant de la dissolution de postes spéciaux avec une quote-part de réserves		11.066.625,05	3.090.480,09
Impôts sur les résultats provenant des activités ordinaires		- 1.788.353,01	- 1.790.928,98
Résultat provenant des opérations ordinaires après impôts		8.303.124,74	7.100.264,38
Produits exceptionnels	Note 4E	10.025.480,55	0,00
Autres impôts ne figurant pas sous les postes qui précèdent		- 32.100,00	- 32.100,00
Résultat de l'exercice (en EUR)		18.296.505,29	7.068.164,38

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

Note 1 | GÉNÉRALITÉS

LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances (dénommée la «Société») a été constituée le 25 juillet 1989 par LA LUXEMBOURGEOISE S.A. et la BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, actionnaires à concurrence de 60 % respectivement 40 %.

Depuis le 07 avril 2017, la Société est filiale à 100 % de LALUX GROUP S.A., dont le capital est détenu à 60 % par la COMPAGNIE FINANCIÈRE LA LUXEMBOURGEOISE S.A. et à 40 % par la BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT.

Elle a pour objet de faire toutes opérations d'assurances, de coassurances et de réassurances, généralement quelconques dans la branche Vie, tant au Grand-Duché qu'à l'étranger, ainsi que toutes opérations mobilières, immobilières, financières et autres se rapportant directement à l'objet social ou qui sont de nature à en promouvoir et à en faciliter la réalisation.

Elle continue les activités d'assurance-vie de LA LUXEMBOURGEOISE S.A., créée le 29 février 1920 comme première compagnie d'assurances luxembourgeoise, ainsi que de l'ancienne Caisse d'Assurances de la BCEE.

La Société a son siège au 9, rue Jean Fischbach L-3372 Leudelange.

Note 2 | PRINCIPALES RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été préparés en conformité avec la loi modifiée du 8 décembre 1994 sur les comptes annuels des entreprises d'assurances et de réassurances, ainsi qu'avec les principes comptables généralement admis dans le secteur des assurances au Grand-Duché de Luxembourg. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi et le Commissariat aux Assurances, déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

La Société est, sur base des critères fixés par la loi luxembourgeoise, exemptée de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2018. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, ces comptes ont été présentés sur une base non consolidée pour approbation par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle.

La Société est incluse dans les comptes consolidés établis par la COMPAGNIE FINANCIÈRE LA LUXEMBOURGEOISE S.A., 9, rue Jean Fischbach L-3372 Leudelange.

Les comptes de la Société sont également intégrés dans les comptes consolidés de la BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT.



2A. Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au prix d'acquisition ou au coût de revient ; ils sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

2B. Actifs corporels

Les actifs corporels sont comptabilisés au prix d'acquisition ou au coût de revient, diminué de corrections de valeur calculées sur la base de la durée d'utilisation probable.

Les méthodes et taux d'amortissement appliqués sont :

Élément	Méthode	Taux
Constructions	linéaire	2 - 10 %
Matériel	linéaire	20 - 25 %
Mobilier	linéaire	10 %

Les terrains ne sont pas amortis.

2C. Conversion des postes en devise

Les avoirs en banque sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes et profits de change en résultant sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice.

Les autres postes de l'actif et du passif libellés dans une devise autre que l'euro (EUR) sont convertis en euros aux cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Seules les pertes de change non réalisées résultant de cette conversion sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes. Les gains de change sont enregistrés au compte de profits et pertes au moment de leur réalisation.

Les revenus et charges libellés en devises sont convertis en euros aux taux de change en vigueur à la date de leur comptabilisation.

2D. Placements dans des entreprises liées et participations

Les parts dans des entreprises liées et participations sont évaluées au coût d'acquisition historique. À la clôture de l'exercice, la valeur comptable de chaque élément de cette rubrique est comparée à la valeur boursière ou à la valeur probable de réalisation. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur comptable et qu'il apparaît que la dépréciation revêt un caractère durable, une correction de valeur à concurrence de la moins-value observée est constituée.

Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.



2E. Autres placements financiers

À la clôture de l'exercice, la valeur comptable de chaque élément de cette rubrique est comparée à la valeur boursière ou à la valeur probable de réalisation. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur comptable, une correction de valeur à concurrence de la moins-value observée est constituée. Si l'évaluation est supérieure au prix d'acquisition, les plus-values latentes ne sont pas prises en compte.

Dans le cas des obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe, un écart positif entre le coût d'acquisition et le prix de remboursement est directement pris en charge au compte de profits et pertes, tandis qu'un écart négatif n'est pas acté en revenu avant l'échéance.

Les corrections de valeurs sont maintenues même si les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Les autres placements financiers - autres - sont évalués à leur valeur de réalisation.

2F. Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance-vie dont le risque est supporté par eux

En vertu de l'article 12 du règlement grand-ducal modifié du 14 décembre 1994, pour les branches visées à l'annexe II de la loi, lorsque les prestations prévues par un contrat sont liées directement à la valeur de parts d'un organisme de placement collectif ou à la valeur d'actifs contenus dans un fonds interne détenu par l'entreprise d'assurances, généralement divisé en parts, les provisions techniques concernant ces prestations doivent être représentées le plus étroitement possible par ces parts ou, lorsque les parts ne sont pas définies, par ces actifs.

Conformément aux dispositions de la loi, ces placements sont évalués à la valeur de marché à la date de clôture et la variation de la différence entre cette valeur et le coût d'acquisition est imputée au compte technique de l'assurance-vie sous les postes de plus- ou moins-values non réalisées sur placements.

En général, il y a en fin d'exercice un excédent ou découvert entre actifs techniques et provisions techniques dû à des décalages temporels dans les investissements ou désinvestissements. Cet écart, appelé «company box» est évalué à la valeur de marché. Elle est reprise au poste «Avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse».

2G. Créances

Les créances sont inscrites au bilan au montant le moins élevé de la valeur nominale et de leur valeur probable de réalisation.

Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis. Ces corrections de valeur sont déduites des postes d'actif concernés et ne sont pas maintenues si les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2H. Dettes

Les dettes sont inscrites au bilan à leur valeur nominale ou, le cas échéant, à leur valeur résiduelle.

2I. Comptes de régularisation au passif

Ce poste comprend les produits perçus avant la date de clôture et imputables à un exercice ultérieur ainsi que les charges qui se rapportent à l'exercice clos mais ne seront réglées qu'au cours d'un exercice ultérieur.

2J. Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition sont intégralement pris en charge au cours de l'exercice au cours duquel ils sont exposés.

2K. Provisions techniques

Les provisions techniques sont établies contrat par contrat en conformité avec les tables de mortalité et les taux d'intérêts réglementaires. La provision pour primes non acquises, calculée prorata temporis, est incluse dans la provision d'assurance-vie.

2L. Provisions techniques relatives à l'assurance-vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance

Ce poste comprend les provisions techniques constituées pour couvrir les engagements liés à la valeur des investissements effectués dans le cadre de contrats d'assurance-vie dont la valeur est déterminée en fonction de placements pour lesquels le preneur supporte le risque.

2M. Provisions pour autres risques et charges

Des provisions pour risques et charges ont été comptabilisées afin de couvrir des charges ou des dettes probables ou certaines, nettement circonscrites quant à leur nature mais dont le montant ou la date de survenance sont encore indéterminés à la date d'établissement du bilan.

Les provisions pour impôts correspondant à l'obligation fiscale estimée par la Société sont enregistrées en «Provisions pour impôts». Les avances versées sont comptabilisées à l'actif du bilan sous le poste «Autres créances».

2N. Produits des placements alloués transférés du compte technique au compte non technique

Afin de donner une image plus correcte du résultat technique, la part des revenus des placements provenant d'actifs non représentatifs de provisions techniques a été réaffectée sur la base de calculs tenant compte le mieux possible de l'origine des produits et des charges y afférents.

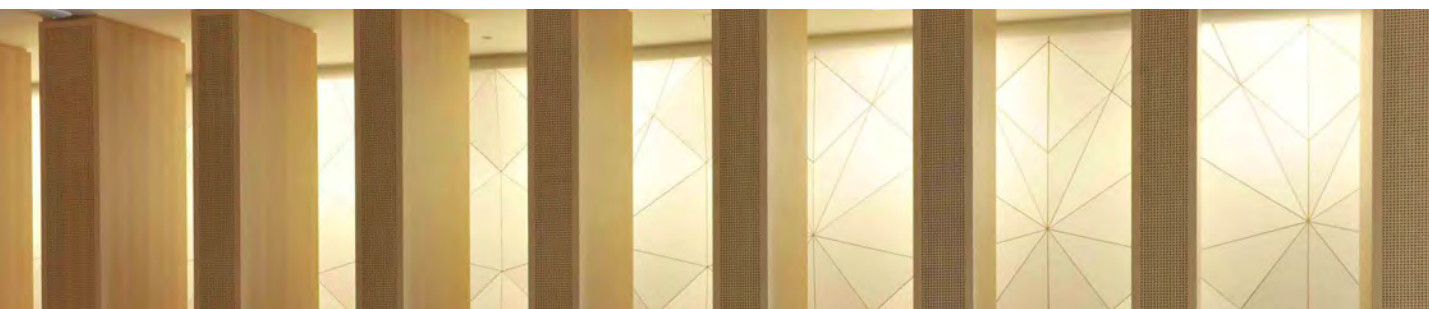
Note 3 | NOTES RELATIVES À CERTAINS POSTES DU BILAN

3A. Actifs incorporels

Les mouvements (en EUR) survenus au cours de l'exercice se présentent comme suit :

(en EUR)	Valeur brute au début de l'exercice	Entrées de l'exercice	Sorties de l'exercice	Transferts de l'exercice	Valeur brute à la fin de l'exercice
Actifs incorporels	2.654.527,62	1.848.071,26	0,00	0,00	4.502.598,88

Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice	Corrections de valeur de l'exercice	Sorties de corrections de valeur de l'exercice	Corrections de valeur cumulées à la fin de l'exercice	Valeur comptable nette au début de l'exercice	Valeur comptable nette à la fin de l'exercice
262.551,02	437.099,74	0,00	699.650,76	2.391.976,60	3.802.948,12





3B. Placements dans des entreprises liées et participations

Les placements dans des entreprises liées et avec liens de participations sont les suivantes :

Nom et siège	Fraction du capital détenue	Capitaux propres au 31.12.2018 (EUR) (**)	Résultat du dernier exercice (EUR)	Valeur comptable au 31.12.2018 (EUR)	Valeur actuelle au 31.12.2018 (EUR) (*)
AM BANN 3-5 S.A. 9, rue Jean Fischbach L-3372 Leudelange	50 %	22.236.812,69	790.178,96	17.708.875,00	29.276.571,65
IMMO-LALUX Rue Peternelchen S.à r.l. 9, rue Jean Fischbach L-3372 Leudelange	66,66 %	-394.581,15	1.436.212,28	19.186.154,76	20.908.014,17
IMMO-LALUX Lighthouse S.A. 9, rue Jean Fischbach L-3372 Leudelange	66,18 %	68.044.719,41	1.675.714,82	46.000.000,00	50.952.078,00
IMMO-LALUX Boulevard Royal S.A. 9, rue Jean Fischbach L-3372 Leudelange	100 %	24.711,05	- 5.288,95	30.000,00	24.711,05
Solde au 31.12.2018				82.925.029,76	101.161.374,87

(*) La valeur actuelle correspond à la quote-part détenue par la Société au 31 décembre 2018 dans les fonds propres des entreprises évaluées suivant les normes IFRS. La valeur actuelle de l'immeuble détenu par AM BANN 3-5 S.A. a été déterminée en fin d'exercice sur la base d'une évaluation par un expert indépendant du 10 janvier 2019.

Les valeurs actuelles des immeubles IMMO-LALUX Rue Peternelchen S.à r.l. et IMMO-LALUX Lighthouse S.A. ont été déterminées sur base d'une évaluation par un expert externe du 30 septembre 2017 respectivement du 31 décembre 2018.

(**) Ce montant exclut le résultat du dernier exercice.



3C. Autres placements financiers

Sous la rubrique «Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement» la Société détient des parts de fonds et des actions de diverses sociétés luxembourgeoises et internationales.

Sous le poste «Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe» les titres d'émetteurs étatiques et d'organismes internationaux sont repris pour un montant total de EUR 231,02 millions.

Des corrections de valeur sont constituées, pour la seule application de la législation fiscale en vertu de l'article 64,1e) de la loi sur les comptes annuels des entreprises d'assurances et de réassurances, pour un montant de EUR 12,97 millions.

3D. Placements

En fin d'exercice, les éléments figurant sous cette rubrique avaient une valeur actuelle de EUR 1.359.479.486,80 qui se décompose comme suit :

Placements dans des entreprises liées et participations	EUR	101.161.374,87
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement	EUR	206.671.589,83
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	EUR	942.376.746,22
Prêts sur polices vie	EUR	143.060,00
Dépôts auprès des établissements de crédit	EUR	97.226.235,33
Autres	EUR	11.900.480,55

La valeur actuelle de ces éléments est déterminée comme suit :

- Les valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé sont évaluées sur base du dernier cours disponible le jour de l'évaluation.
- Les valeurs mobilières non admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou non négociées sur un autre marché réglementé et les valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé mais dont le dernier cours n'est pas représentatif sont évaluées sur base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi par le Conseil d'Administration.
- La valeur actuelle des autres placements financiers - autres- a été déterminée sur base du prix de vente suite à l'accord de cession en date du 14 décembre 2018.

3E. Créances

Sous la rubrique «Autres créances» figurent des créances d'une durée supérieure à 1 an sur entreprises liées pour un total de EUR 44.091.281,43.

3F. Actifs corporels et stocks

Les mouvements (en EUR) survenus sur ce poste au cours de l'exercice se présentent comme suit :

(en EUR)	Valeur brute au début de l'exercice	Entrées de l'exercice	Sorties de l'exercice	Transferts de l'exercice	Valeur brute à la fin de l'exercice
Actifs corporels et stocks	297.648,76	49.395,48	0,00	0,00	347.044,24
Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice	Corrections de valeur de l'exercice	Sorties de corrections de valeur de l'exercice	Corrections de valeur cumulées à la fin de l'exercice	Valeur comptable nette au début de l'exercice	Valeur comptable nette à la fin de l'exercice
186.913,22	38.265,08	0,00	225.178,30	110.735,54	121.865,94

3G. Capital souscrit

Le capital social est représenté par 2.500 actions, entièrement libérées et sans désignation de valeur nominale.

3H. Réserve légale

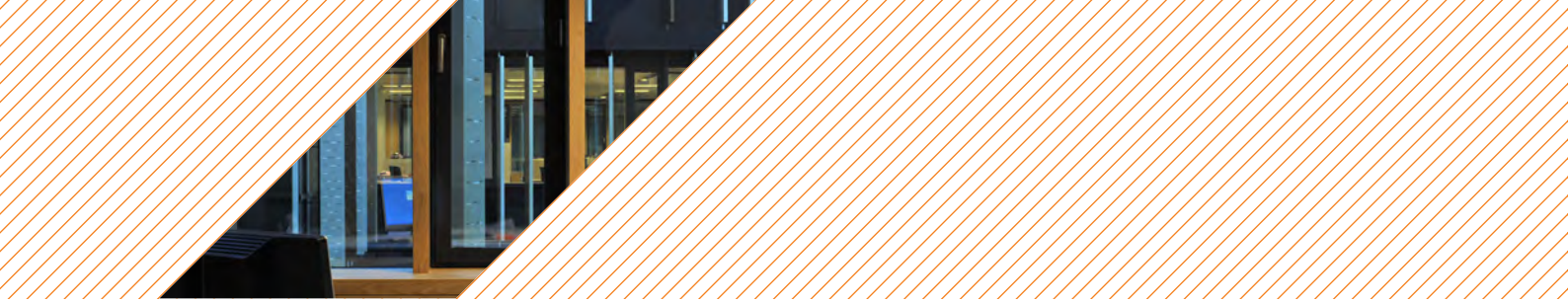
Le bénéfice annuel doit faire l'objet d'un prélèvement de 5 % à affecter à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que la réserve atteint 10 % du capital. Cette réserve ne peut pas être distribuée aux actionnaires, sauf en cas de dissolution de la Société.

3I. Autres réserves

Sous ce poste sont inscrites les réserves libres de EUR 47.796.679,94 ainsi que la réserve pour impôt sur la fortune de EUR 22.182.456,36.

3J. Postes spéciaux avec une quote-part de réserves

Le montant renseigné sous ce poste se compose des plus-values dégagées lors de la réalisation de certains actifs, et qui sont fiscalement immunisées par le transfert ou dans l'attente d'un transfert sur des immobilisations acquises en remploi du prix de cession.



(en EUR)	Quote-part non encore affectée	Quote-part affectée sur actions, participations et immeubles	Total
Solde au 01.01.2018	24.382.508,00	22.488.334,33	46.870.842,33
Immunisations 2018	5.502.599,49	0,00	5.502.599,49
Reprise quote-part non affectée	- 11.066.625,05	0,00	- 11.066.625,05
Solde au 31.12.2018	18.818.482,44	22.488.334,33	41.306.816,77

3K. Évolution des capitaux propres

Les mouvements de l'exercice sur les capitaux propres se décomposent comme suit:

(en EUR)	Capital souscrit	Réserve légale	Autres réserves	Postes spéciaux avec quote-part de réserves
Solde au 01.01.2018	50.000.000,00	5.000.000,00	68.781.024,94	46.870.842,33
Affectation des résultats de l'exercice	0,00	0,00	950.000,00	0,00
Distribution de dividendes	0,00	0,00	0,00	0,00
Réserve indisponible	0,00	0,00	248.111,36	0,00
Plus-values immunisées	0,00	0,00	0,00	- 5.564.025,56
Résultat de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde au 31.12.2018	50.000.000,00	5.000.000,00	69.979.136,30	41.306.816,77

(en EUR)	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Dividende	Capitaux propres
Solde au 01.01.2018	6.874,51	7.068.164,38	0,00	177.726.906,16
Affectation des résultats de l'exercice	- 4.946,98	- 7.068.164,38	5.875.000,00	- 248.111,36
Distribution de dividendes	0,00	0,00	- 5.875.000,00	- 5.875.000,00
Réserve indisponible	0,00	0,00	0,00	248.111,36
Plus-values immunisées	0,00	0,00	0,00	- 5.564.025,56
Résultat de l'exercice	0,00	18.296.505,29	0,00	18.296.505,29
Solde au 31.12.2018	1.927,53	18.296.505,29	0,00	184.584.385,89

L'affectation des résultats de l'exercice 2017 de la Société a été approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 26 avril 2018.

3L. Dettes

Il n'y a pas de dettes d'une durée supérieure à 1 an au 31 décembre 2018.

Note 4 | NOTES RELATIVES À CERTAINS POSTES DU COMPTE DE PROFITS ET PERTES

4A. Ventilation des primes d'assurance directe par groupe de produit (en milliers d'EUR)

Primes individuelles	94.243,38
Primes au titre de contrats de groupe	76.604,86
Primes périodiques	126.580,22
Primes uniques	44.268,01
Primes de contrats sans participation aux bénéfices	35.372,37
Primes de contrats avec participation aux bénéfices	127.958,48
Primes de contrats lorsque le risque de placement est supporté par les souscripteurs	7.517,39
Solde de réassurance	- 6.937,70

4B. Ventilation géographique des primes émises

Le montant total des primes brutes en assurance directe souscrites au Grand-Duché de Luxembourg s'élève à EUR 170.848.230,88. Il n'y a pas de primes provenant de l'étranger.

4C. Frais d'exploitation nets

Les frais d'exploitation nets se composent des frais d'acquisition et des frais d'administration. Ces frais sont facturés de manière directe à la société et via le biais d'une refacturation à partir de LA LUXEMBOURGEOISE S.A. d'Assurances.

Le total des commissions payées aux intermédiaires d'assurance et afférentes à l'assurance directe s'élève à EUR 8.073.473,22 contre EUR 7.480.146,56 en 2017 et est réparti entre les postes de frais d'acquisition et de frais d'administration.

4D. Produits des placements

Sous ce poste figurent des produits provenant d'entreprises liées pour un montant de EUR 442.799,58.

4E. Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels s'élèvent à EUR 10.025.480,55 et correspondent au produit de cession réalisé sur une participation.

4F. Effectifs

À la fin de l'exercice 2018, la Société a occupé 56 personnes, dont 14 à temps partiel.

L'effectif se répartit de la façon suivante :

Dirigeants	6
Salariés	50

Les frais de personnel relatifs à l'exercice se décomposent comme suit :

Rémunérations	EUR 3,64 millions
Charges sociales	EUR 0,54 million
dont pensions	EUR 0,11 million

4G. Rémunérations accordées aux membres du Conseil d'Administration et aux dirigeants

Dirigeants	EUR 870.211,31	[7 personnes en moyenne, dont 3 à temps partiel]
------------	----------------	--

Aucune rémunération n'a été accordée aux membres du Conseil d'Administration pour l'année se clôturant au 31 décembre 2018.

4H. Honoraires du Réviseur d'Entreprises agréé

Le montant des honoraires du Réviseur d'Entreprises agréé pour l'année se clôturant au 31 décembre 2018 s'élève à EUR 80.229,83 (TTC) en relation avec le contrôle légal des comptes annuels, l'établissement du Rapport Distinct.

Le Réviseur d'entreprises agréé a effectué des missions classées sous la rubrique « autres services » collectivement pour les sociétés LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances S.A., LA LUXEMBOURGEOISE-VIE



Société Anonyme d'Assurances, DKV Luxembourg S.A., PECOMA Actuarial and Risk S.A. et LALUX RE, Société Anonyme de Réassurance, LALUX GROUP S.A., AM BANN 3-5 S.A., IMMO-LALUX Peternelchen S.à r.l. pour un montant global de EUR 73.080,00 hTVA.

De même, il a effectué des missions classifiées « autres services de certification » et « autres services » pour les sociétés contrôlantes et contrôlées.

Note 5 | ENGAGEMENTS HORS-BILAN

En relation avec les contrats d'acquisitions d'actions dans des sociétés d'investissement, la Société est engagée irrévocablement à souscrire à une partie du capital social de ces entreprises à la demande de celles-ci mais pour une limite maximale conclue contractuellement. Au 31 décembre 2018, les souscriptions de capital déjà effectuées sont indiquées sous « Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement ».

À la même date, la Société est engagée pour un montant de EUR 104,15 millions en relation avec ces contrats d'acquisitions.

Les autres engagements de la Société s'élèvent à EUR 2,07 millions concernant le bail locatif et EUR 0,08 million en relation avec différents contrats de leasing.

Crédits photographiques:
Eric Chenal et
Ferdinand Graf von Luckner

www.lalux.lu



LA LUXEMBOURGEOISE-VIE

Société Anonyme d'Assurances
9, rue Jean Fischbach
L-3372 Leudelange

Tél.: +352 4761-1
Fax: +352 4761-6545
groupeLL@lalux.lu

R.C.S. Luxembourg: B 31036

lalux^{le}

meng Versicherung